

(N^o 49.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du Sieur *Michel Nicolas Beunet*, Commerçant à Maillen, province de Namur.

(Voir le N^o 225 de la Chambre des Représentants, session de 1842-1843.)

MESSIEURS,

Le Sieur Michel Nicolas Beunet, commerçant à Maillen (Province de Namur), sollicite la naturalisation ordinaire.

Né à Auvillers-les-Forges (France), le pétitionnaire est âgé de 52 ans. Il habite la Belgique depuis 1818, et y a exercé, pendant plus de vingt ans, d'abord à Bouvigne et ensuite à Maillen, la profession d'Instituteur communal, carrière qu'il a dû abandonner, par suite d'une surdité qui l'a mis dans l'impossibilité de pouvoir la continuer. Il est aujourd'hui commerçant.

Sa conduite tant publique que privée a toujours été irréprochable. Il a épousé une femme Belge dont il a quatre enfants.

Toutes les autorités consultées sont unanimement d'avis qu'il y a lieu de lui accorder sa demande.

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} Février 1844, sa demande a été prise en considération à la majorité de 43 suffrages contre 15.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.